

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 18 FEVRIER 2020

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)
2. Conventions (délégation du Président)
3. Mise à jour du tableau des effectifs

Prévention - communication

4. Accompagnement à la création d'une filière de réemploi du verre
5. Appel à projets CocoShaker
6. Appel à projets pour la Mise en œuvre d'une Initiative Anti-gaspillage aliMentaire (MIAM)
7. Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) : Conventions d'entente ou de mise à disposition entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes

Finances

8. Affectation anticipée du résultat 2019
9. Budget Primitif (BP) 2020
10. Contribution à l'habitant 2020
11. Renégociation des emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole
12. Tarification 2017 - Facturation du VALTOM à ses adhérents
13. Ouverture d'une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 3

Traitement - transport

14. Site de Stockage de Déchets Non Dangereux du Miliazeix à Miremont : Acquisition à titre non onéreux de parcelles
15. Attribution du marché « Accueil, réception, chargement, transport et traçabilité des déchets d'amiante préalablement conditionnés par les ménages »
16. Réseau de chaleur urbain - Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 FÉVRIER 2020

Le 18 février 2020, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 5 février 2020

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Présents : Mesdames BILLARD Marie-Hélène, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BERNARD Jean-Paul, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DELPOSEN Marc, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy.

Pouvoirs : Messieurs MEALLET Roger Jean (à M. BATTUT Laurent), POUGET Jacques (à M. DAURAT Jean-Claude).

Excusés : Mesdames CANALES Marion, DEGUI Marie-Christine, GUILHOT Patricia, IMBAUD Nadine.

Messieurs ADENOT Dominique, BONNET Nicolas, COUTAREL Bernard, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)/information

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics en procédure adaptée passés par le VALTOM pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 janvier 2020.

2. Conventions (délégation du Président)/information

Le comité syndical prend acte des conventions et des contrats signés par le Président du VALTOM pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 janvier 2020.

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver, la création, à compter du 18 février 2020 :

- d'un poste permanent de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet, catégorie B de la filière administrative,
- d'un poste permanent de rédacteur, à temps complet, catégorie B de la filière administrative,
- d'un poste permanent catégorie C, filière administrative. Ce poste pourra être occupé par un contractuel. La rémunération se fera en référence aux grilles indiciaires de la catégorie C. Les fonctions exercées seront : infographie, photographie et vidéos, création d'outils de communication et administration du site internet VALTOM et de ses réseaux sociaux.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

Prévention – communication

4. Accompagnement à la création d'une filière de réemploi du verre/information

Le comité syndical prend acte de l'engagement du VALTOM dans cette initiative multi-partenariale au service de la réintroduction d'une consigne locale à but de réemploi des emballages en verre.

5. Appel à projets CocoShaker/information

Le comité syndical prend acte de la présentation de ce partenariat afin de répondre aux enjeux du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) de l'ADEME et au développement d'une culture de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques du territoire.

6. Appel à projets pour la Mise en œuvre d'une Initiative Anti-gaspillage aliMentaire (MIAM)

Le comité syndical prend acte du soutien du VALTOM aux 2 projets de lutte contre le gaspillage alimentaire retenus dans le cadre de son appel à projets MIAM.

7. Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) : Conventions d'entente ou de mise à disposition entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes

Le comité syndical décide à l'unanimité (4 absentions : MOULIN Chantal, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe et MAILLARD Guy) de :

- *valider l'instauration de conventions d'entente et de conventions de mise à disposition d'agents auprès du VALTOM, dans le cadre de la création d'un réseau de guides et maîtres composteurs lié au déploiement du STGDO,*
- *autoriser le Président à signer ces conventions d'entente et de mise à disposition.*

Finances

8. Affectation anticipée du résultat 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation anticipée du résultat 2019, à hauteur de 10 535 211,64€, qui vient combler le besoin de financement de la section d'investissement 2020 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 à hauteur de 7 927 379,08 € (article 1068).

Le montant résiduel est quant à lui reporté en section de fonctionnement : 2 607 832,56 € (article 002).

9. Budget Primitif (BP) 2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2020 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

• Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 56 891 849 €.

- *Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement avec :*
 - *Une contribution à l'habitant en hausse de +3% : elle s'élèvera en 2020 à 31,92 € HT/hab. (30,96 € HT/hab. en 2019).*
 - *Une facturation à la tonne également en hausse de + 6 % : elle s'élèvera en 2020 à 107,40 € HT/t (101,23 € HT/t en 2019), intégrant le lissage du prix Vernéa mené depuis plusieurs années pour atténuer les paliers du GER (Gros Entretien Renouvellement).*

Cette progression de facturation prend en compte la révision du prix Vernéa du fait de la baisse des tonnages liée au déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) en 2020 et de la projection des apports 2019 en deçà des prévisions (- 2,8% soit une perte de recettes pour le VALTOM, liée à moins de facturation aux EPCI, d'environ 525 k€).

- *Des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de -4% du fait :*
 - *Des baisses de reversements des recettes matériaux.*
 - *De la baisse des tonnages des EPCI valorisés par le Pôle Vernéa et donc de la TGAP refacturée.*

La réserve prudentielle constituée via les dépenses imprévues s'est amenuisée mais se maintient à hauteur de 1 M€.

- Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 27 908 163,08 €.

- Recettes :

Le recours à l'emprunt retenu pour 2020 se ferait à hauteur de 2,6 M€ (RAR compris) pour les travaux et équipements structurants sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et des centres de transfert ainsi que la modification de la turbine du pôle Vernéa en prévision du futur réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole.

- Dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement sont constantes avec 2 principaux postes :

- L'opération 31 « ISDND », à hauteur de 2,3 M€, en baisse de 32 %,
- Les opérations financières, à hauteur de 10,3M€, en hausse de 6 %, qui concernent le remboursement du capital de la dette.

10. Contribution à l'habitant 2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité (1 abstention de Nicolas BONNET), de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 31,92 € HT par habitant et par an (soit 35,11 € TTC) pour l'année 2020 (30,96 € HT/hab. en 2019).

11. Renégociation des emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- le réaménagement des emprunts souscrits sur le long terme et sur le moyen terme auprès du Crédit Agricole Centre France (CACF) dans les conditions précédemment visées.
- le Président à signer tout document afférent au réaménagement des emprunts en question.
- le Président à signer les contrats et/ou avenants dont les objets seront lesdits réaménagements.

12. Tarifification 2017 - Facturation du VALTOM à ses adhérents

Le comité syndical décide, à la majorité (1 voix contre de M. Nicolas BONNET) de :

- valider les modalités de répartition de l'annuité du remboursement des investissements du pôle Vernéa à 50 % dans la facturation à la tonne Vernéa et à 50 % dans la contribution à l'habitant ;
- arrêter les tarifs de facturation du VALTOM à l'attention de ses collectivités adhérentes pour l'année 2017, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la valorisation des déchets ménagers résiduels, des encombrants et des refus de tri issus de la collecte sélective à 97,78 € HT / tonne, TGAP incluse.

13. Ouverture d'une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 3

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- ouvrir l'autorisation d'engagement pour l'opération OrganiCité® 3 à hauteur de 210 300 € HT,
- autoriser les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Exercice budgétaire 2020	54 000 € HT
Exercice budgétaire 2021	123 400 € HT
Exercice budgétaire 2022	32 900 € HT
Total engagement	210 300 € HT

- autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2020.

Traitement - transport

14. Site de Stockage de Déchets Non Dangereux du Milliazeix à Miremont : Acquisition à titre non onéreux de parcelles

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider ces acquisitions,
- autoriser le Président à signer l'acte notarié de cession de parcelles.

15. Attribution du marché « Accueil, réception, chargement, transport et traçabilité des déchets d'amiante préalablement conditionnés par les ménages »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer :

- Le lot 1A à l'entreprise ALARA DEPOLLUTION SAS pour un montant annuel estimatif de 90 037,60 € HT.

L'option de fourniture des conditionnements et kit EPI est retenue.

- Le lot 1B à l'entreprise ALARA DEPOLLUTION SAS pour un montant annuel estimatif de 78 897,10 € HT.

L'option de fourniture des conditionnements et kit EPI est retenue.

- Le lot 2 à l'entreprise ONYX Auvergne Rhône Alpes (ARA) pour un montant annuel estimatif de 77 611,45 € HT.

L'option de fourniture des conditionnements et kit EPI n'est pas retenue.

- Le lot 3 à l'entreprise ALARA DEPOLLUTION SAS pour un montant annuel estimatif de 281 770 € HT.

Pas d'option concernée pour ce lot.

- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

16. Réseau de chaleur urbain - Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- valider cette démarche de CEE,

- autoriser le Président à signer un contrat d'achat des CEE.